Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIO ID: 081-218101962-20241114-14112024_04-DE **DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE NOAILHAC

Nombre de Conseillers • en exercice 14 présents 10 votants 13 (dont 3 procurations) Excusés 3 Absent 1

14112024 04

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convogué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU. Maire

Date de la convocation :

29 octobre 2024

Date d'affichage:

29 octobre 2024

Étaient_présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry

CALS; Christophe BRENAC

Mmes: Christiane MADAULE; Jocelyne GALINER; Martine CROS; Nathalie FAUGERAS

Sandrine FPIPHANE

Excusés: M Christian BONNET (procuration à Mme Jocelyne GALINIER); M Jean-Claude BARRAILLE (procuration à M Francis MATHIEU): Mme Marie-Christine LAURES (procuration à M Serge BARBASTE)

Absent : M René ALIÈS

Mme Martine CROS été élue secrétaire de séance

Décision Modificative N°2 Virement de crédit - Budget communal - M14

Monsieur le Maire informe les membres du conseil présents de la nécessité d'augmenter les crédits du chapitre 012 – charges de personnel, par un virement de crédit du chapitre 011 frais de fonctionnement afin d'assurer l'équilibre du budget nécessaire pour les salaires de décembre.

Il conviendrait d'effectuer par décision modificative les mouvements de crédit comme suivant :

Fonctionnement – Dépenses – chapitre 011 - charges à caractère général

Terretierinierite Beperiose eriapitie et i erialgee a caractere gerioral						
Article	Dénomination	Montant				
60612	Energie électricité	-5 000.00				

Fonctionnement – Dépenses – chapitre 012 – charges de personnel

OHOGOTHOTICAL	Doportions	onapitic one onarges de personner				
Article		Dénomination	1		Montant	
64111		Personnel	titulaire	et		+5 000.00
		assimilé				

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 voix par procuration) la décision modificative N°2 comme ci-dessus énoncée.

Mme Martine CROS Secrétaire de Séance Francis MATHIEU

Maire

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

